

# L'égalité des chances

## dans le système éducatif français

### Essai de définition

« Valeur éthique » guidant une politique qui vise à assurer l'intégration et la réussite scolaires de tous les élèves, en réduisant ou en compensant autant que possible les effets des inégalités (sociales, physiques, cognitives...) qui pourraient *a priori* compromettre cette réussite.

Il s'agit de donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves, indépendamment de leurs « handicaps » de toute nature.

L'« égalité des chances » ne vise pas l'égalité... mais plutôt l'équité. Elle lutte contre les « inégalités » (considérées comme injustes), mais pas contre les autres « différences » (de nationalité, de religion, etc.) qui ne compromettent pas la réussite.

On peut élargir la notion d'égalité des chances à tout ce qui prend en compte la diversité des élèves, au service de leur réussite ; car si on ignore cette diversité, on (dé)favorise certaines catégories d'élèves, certains « profils » d'élèves.

### Différents moyens ou dispositifs au service de l'égalité des chances

- La « quasi-gratuité » de l'école (publique).
- Les aides financières diverses.
- La « carte scolaire ».
- L'équité de traitement des territoires.
- Un cadre national, des programmes et des examens nationaux.
- Le « collège unique ».
- Le principe d'une culture commune garantie à tous (« socle commun »).
- Les PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative).
- Les pratiques pédagogiques, lorsqu'elles prennent en compte la diversité des élèves.
- L'individualisation des parcours des élèves (voies et séries des lycées, options...).
- Les dispositifs d'aide et d'accompagnement.
- L'éducation à l'orientation.
- L'éducation prioritaire.
- L'ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés).
- La prise en charge des autres catégories d'élèves à besoins particuliers.
- La lutte contre le décrochage scolaire.
- La lutte contre l'illettrisme.
- La prévention de la violence.
- Les luttes contre les discriminations.